



| A r a b |  
| C O D E X |



## ANALYSE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR EN PRÉPARATION DE LA 16<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (CCCF16)

*18 au 21 avril 2023 (réunion plénière physique)*

*26 avril 2023 (adoption du rapport virtuel)*

### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITE MAXIMALE D'AFLOATOXINES TOTALES DANS LES ARACHIDES PRÊTES À CONSOMMER ET PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE ASSOCIÉ (À L'ÉTAPE 4)

#### OBJECTIFS

Ce document propose un examen et une analyse des points de l'ordre du jour de la 16<sup>ème</sup> session du **Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF16)**, prévue du 18 au 21 Avril 2023 (présentiel) et le 26 avril 2023 (Adoption du rapport à distance). Le document est destiné à une utilisation éventuelle par les communautés de pratique et de travail liées au Codex soutenues par l'association mondiale des sciences réglementaires des aliments ([GForSS](#)) et la Plateforme d'analyse des risques et d'excellence en réglementation des aliments ([PARERA](#)), dans le cadre de leur contribution au renforcement de la sensibilisation et au soutien à la participation effective des représentants des membres et des observateurs aux réunions internationales d'établissement de normes alimentaires (réunions du Codex).

L'analyse fournie dans ce document offre un examen factuel des points de l'ordre du jour des réunions du codex, de leur contexte et une discussion de certaines considérations permettant le développement de positions nationales et régionales. Cette analyse est présentée à titre indicatif et ne représente pas une position officielle des organisations mentionnées ci-dessus ([PARERA](#) et [GForSS](#)), de leurs membres ou de leur direction. Il fournit une synthèse et une analyse des travaux actuellement en cours de discussion au sein du comité du CCCF, qui peuvent être utiles aux délégations des pays arabes pour préparer leurs positions en tenant compte des besoins et de la spécificité de la région et de l'impact potentiel des normes alimentaires proposées.

Cette analyse est préparée dans le cadre de l'Initiative Arabe de Codex : mise en œuvre par [PARERA](#) et [GForSS](#), hébergée et coordonnée par l'[Organisation arabe du développement industriel, de la normalisation et des mines \(AIDSMO\)](#) et financée par le Bureau du Codex des États-Unis, Département de l'agriculture des États-Unis.

*\*Il est important de noter que les experts – membres du groupe de travail d'experts (EWG) – ne représentent pas les organisations et/ou juridictions auxquelles ils sont affiliés. La sélection et la participation aux travaux de l'EWG sont basées sur les qualifications et l'expérience de chaque expert, qui ne doivent pas être interprétées à tort comme la position du pays / de la délégation / de l'organisation à laquelle ils appartiennent.*

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITE MAXIMALE D'AFATOXINES TOTALES DANS LES ARACHIDES PRÊTES À CONSOMMER ET PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE ASSOCIÉ (À L'ÉTAPE 4)

### Document

❖ CX/CF 23/16/8

### Contexte du travail

- ❖ Le JECFA83 (2016) a estimé que l'application d'une LM de 10, 8 ou 4 µg/kg aurait peu d'impact supplémentaire sur la réduction de l'exposition alimentaire aux aflatoxines dans la population générale par rapport à une LM de 15 µg/kg ; et que les recommandations étaient conformes à l'approche adoptée pour la LM pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer (10 µg/kg) et les arachides destinées à une transformation ultérieure (15 µg/kg), c'est-à-dire une LM inférieure pour la RTE que pour le produit destiné à traitement ultérieur.
- ❖ Le CCCF12 (2018) avait convenu de maintenir la LM proposée de 10 µg/kg à l'étape 4 pour assurer la mise en œuvre du Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'aflatoxine dans les arachides (CXC 55 - 2004) et de lancer un appel à données dans trois ans.
- ❖ Lors du CCCF14 (2021), le comité a convenu de rétablir le groupe de travail électronique dirigé par l'Inde pour reconsidérer les données alimentaires GEMS nouvelles/supplémentaires et pour préparer une proposition révisée de LM pour les arachides prêtes à consommer et les plans d'échantillonnage associés pour examen par le CCCF15 (2022) compte tenu de la ensembles de données nouveaux et anciens disponibles sur GEMS/Food.
- ❖ Lors du CCCF15 (2022), il a été convenu : (i) de renvoyer la limite maximale (LM) et le plan d'échantillonnage associé à l'étape 2/3 pour un examen plus approfondi ; (ii) de rétablir le groupe de travail électronique (EWG) présidé par l'Inde et co-présidé par le Sénégal pour préparer : (a) une nouvelle proposition de LM pour les aflatoxines totales (AFT) dans les arachides prêtes à consommer (RTE) ; et (b) un plan d'échantillonnage associé appliquant les mêmes principes que le plan d'échantillonnage pour les arachides destinées à une transformation ultérieure dans la Norme pour les contaminants dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (CXS 193-1995).

### Analyse

- ❖ Le champ d'application du GTE était de recommander une LM d'AFT dans les arachides prêtes à consommer sur la base de points de données distincts disponibles dans GEMS/Food après la mise en œuvre du Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'aflatoxine dans les arachides (CXC 55-2004).
- ❖ Des données GEMS/Food séparées ont été fournies par l'administrateur GEMS/Food de l'OMS au GTE, mentionnant que seuls 250 points de données disponibles dans la base de données GEMS/Food conviendraient au réglage de la LM des arachides prêtes à consommer. L'analyse des 250 points de données n'a pas pu être effectuée car la répartition par pays membre/région géographique de l'occurrence de l'AFT dans les arachides prêtes à consommer partagée par l'OMS n'était pas disponible et la majorité des données d'occurrence ont été exclues.
- ❖ Le CCCF16 est invité à considérer ce qui suit : (i) Les pays membres doivent soumettre les données d'occurrence des AFT dans l'arachide PAM au GEMS/Food après la mise en œuvre du Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'aflatoxine dans les arachides (CXC 55-2004) pour les années à partir de 2019, si elles n'ont pas encore été soumises, pour permettre à l'administrateur GEMS/Food de l'OMS de fournir des données d'occurrence d'arachide PAM séparées par pays/région géographique.

### Commentaires et considérations soulevés lors du CCCF15

- ❖ Les délégations opposées à la LM proposée de 10 µg/kg ont fait des propositions soit pour une LM inférieure, soit pour une LM de 15 µg/kg (la même LM pour les arachides destinées à une transformation ultérieure).
  - **Les partisans d'une LM inférieure à 10 µg/kg** fait les observations suivantes :
    - Il existait déjà une LM de 15 µg/kg pour les arachides destinées à une transformation ultérieure et compte tenu des procédures efficaces de tri et de nettoyage ainsi que d'autres traitements physiques, une LM inférieure à 10 µg/kg pourrait être atteinte dans l'intérêt de la santé publique.

- Un avis de l'EFSA émis en 2018 sur l'impact sur la santé d'une révision à la hausse du niveau actuel dans l'UE de 4 µg/kg à 10 µg/kg entraînerait une augmentation du risque de cancer pour la population européenne.
  - L'approche ALARA doit être suivie en particulier pour un cancérigène tel que l'aflatoxine.
  - Les arachides étaient largement consommées dans leurs pays, en particulier aussi par les enfants, et un niveau plus élevé mettrait les consommateurs vulnérables en danger.
- **Les partisans d'une LM de 15 µg/kg** exprimé les points de vue suivants :
- Les données actuelles appuient une LM de 15 µg/kg, et une LM de 15 µg/kg est protectrice pour la santé,
  - La LM de 10 µg/kg entraînerait un taux de rejet de 8,9 % dépassant le taux de rejet acceptable de 5 % ou moins, par opposition au taux de rejet de 5,1 % pour une LM de 15 µg/kg, (ajouter une référence) et une LM inférieure n'entraînerait aucune réduction de l'exposition selon le JECFA83.

### Conclusion et recommandations

- ❖ Le GTE n'a pas pu déterminer une conclusion et une recommandation réalisables à présenter au CCCF16.
- ❖ L'EWG présentera une proposition au CCCF17 (2024) en tenant compte des données d'occurrence des AFT d'arachide PAM séparées par pays/région géographique fournies par l'administrateur GEMS/Food de l'OMS.
- ❖ Les données de surveillance des pays arabes relatives à l'AFT dans les arachides prêtes à consommer doivent être soumises sur la base de données GEMS/Food pour être prises en compte lors de l'établissement de la LM.
- ❖ Certains pays arabes (par exemple, l'Égypte, le Soudan) sont producteurs d'arachides et d'arachides RTE. Il serait important que ces pays mettent à disposition des données de surveillance sur la présence d'AFL dans leurs produits et étudient les impacts que l'une des LM proposées aurait sur leurs exportations.
- ❖ Une solution réalisable possible pourrait être proposée par les délégations arabes comme compromis avec l'adoption d'une valeur de 10 µg/kg d'AFL dans les arachides prêtes à consommer, qui offrirait un niveau réduit par rapport aux matières premières (représentant un certain gain d'exposition réduction résultant de la transformation), serait conforme au principe ALARA et offrirait une protection sanitaire satisfaisante selon l'évaluation du JECFA. (Cette proposition doit être validée pour sa capacité à protéger les exportations des pays arabes)